



DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

N° 20241112_13

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le six novembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 6 novembre 2024
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 18/11/2024 au 19/01/2025
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Pierre LAFFITTE
Nomenclature	5.7	Certifiée exécutoire	Le 18 novembre 2025

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Christine GAYON, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Daniel GAUYAT, à M. Bruno LAGRAVE ; Mme Béatrice DUCASSE, à M. François MARTOUREY ; Mme Marielle LABERTIT, à Mme Coralie LÉCOLIER ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : RAPPORTS SUR L'INTERCOMMUNALITÉ 2023

Conformément à l'article L.5211-39 du C.G.C.T. (loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, article 40), il est fait présentation au Conseil Municipal des différents rapports retraçant l'activité en 2023 des instances intercommunales dont la commune est membre.

Ceux-ci concernent :

. **EMMA** : https://www.emma40.fr/images/2024_DELIB/RPQS_2023.pdf

. **Le SITCOM** : https://www.sitcom40.fr/fileadmin/documents/1-sitcom/rapports/Exe_Rapport_2023-min.pdf

. **La Communauté de Communes MACS** : <https://www.calameo.com/read/00250632374e90de4ea96>



. Le SYDEC : <https://www.calameo.com/read/0048298074183ed85c75a>

. Le Syndicat Mixte de Rivière Côte Sud :
<https://www.calameo.com/books/006948641dbb53017981e>

. Le Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet :
<https://www.calameo.com/read/0069486412892d5a2b1e8>

. Le Syndicat Mixte du Pays Tyrossais : <https://www.calameo.com/books/00694864141bbb79c8819>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU l'article L.5211-39 du C.G.C.T. (loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, article 40),

VU les rapports présentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des rapports d'activités 2023 remis par chaque EPCI ou syndicat intercommunal dont fait partie la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.